

Le bulletin d'information hebdomadaire est un outil de communication qui vous est destiné, aussi si vous souhaitez faire paraître une information, annoncer un événement sur la commune ou les communes du canton, ou **vous inscrire pour le recevoir, vous pouvez envoyer un courriel à : contact@plumelieu.fr** Le bulletin d'information est désormais disponible tous les jeudis soirs uniquement en Mairie, à l'espace culturel dans les boulangeries et supermarchés de Pluméliau. Publication et mise en page : Commission cadre de vie / Impression : Alexandre

Elections départementales 22 et 29 mars 2015

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton. Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés par des conseillers départementaux. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

Vote par procuration : comment faire ?

Vacances, obligations professionnelles, formation, état de santé... Les électeurs absents de leur domicile pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 peuvent voter par procuration. Pour tout savoir sur les démarches, retrouvez en ligne la fiche pratique concernant le [vote par procuration](#) sur www.service-public.fr.

Cette fiche précise d'abord les conditions à remplir par la personne recevant la procuration (le mandataire) qui ira voter à la place de la personne absente (le mandant). Elle détaille ensuite la procédure d'établissement de la procuration : lieu, pièces à fournir, délais. À noter que les électeurs peuvent désormais remplir leur demande de vote par procuration depuis leur ordinateur personnel, en utilisant le [formulaire Cerfa n°14952*01](#) disponible en ligne. Ils doivent néanmoins toujours se présenter en personne au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail afin de valider leur demande. Par ailleurs, cette fiche précise la durée de validité de la procuration (en principe, la procuration est établie pour une seule élection, mais le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée). Enfin, elle indique comment se déroule le vote, le mandataire devant se présenter muni de sa propre pièce d'identité au bureau de vote du mandant.

Source : service-public.fr

Lancement Commission Mairie

Comme pour la médiathèque, nous vous proposons de constituer une commission de travail, dans le respect des engagements que nous avons pris lors de notre campagne électorale.

La commission visitera des Mairies, proposera des objectifs pour le futur bâtiment et auditionnera 3 équipes d'architectes.

Cette commission sera constituée de 16 membres : 6 élus, 2 représentants d'associations du Patrimoine, 6 habitants et 2 agents administratifs.

Nous mettons à votre disposition des formulaires de candidature à la Mairie et sur le site internet Plumelieu.fr. Le choix des membres respectera la parité et la représentativité de la population communale (tranches d'âge).

Inscrivez-vous avant le 30 mars !

Comité de pilotage - Médiathèque

Prochaine réunion du comité de pilotage :

Samedi 21 mars à 14h à la mairie

Ordre du jour :

Futur local de la médiathèque et diverses questions - Ouvert à tous



ÊTRE ADOLESCENT AUJOURD'HUI
Blog : etre1ado56.blogspot.fr

Semaines d'information sur la santé mentale
Morbihan
16 - 29 MARS 2015

De nombreux événements sur tout le département du Morbihan, dans les Villes et les Structures de prise en charge pour s'informer et débattre sur la santé mentale. Une manifestation coordonnée par la délégation UNAFAM 56.

semaine-sante-mentale.fr
CONFÉRENCES • ANIMATIONS • EXPOSITIONS • SPECTACLES • CINÉ-DÉBAT • PORTES OUVERTES

Union Nationale des Families et Amis des Personnes Malades de l'Autisme (UNAFAM)
UNAFAM 56
UNAFAM 56

INFORMATIONS COMMERCIALES

Marché : Mardi 17 mars
Place Jean Le Bec
de 8h - 13h

INFORMATIONS

Mairie de Pluméliau

Rue de la Paix (ancien foyer logement)
56930 PLUMÉLIAU

Lundi au jeudi :

9h - 12h / 14h - 17h

Vendredi et Samedi :

9h - 12h

Tél : 02.97.51.80.28

www.plumelieu.fr

mairie@plumelieu.fr

Les horaires d'ouverture de la poste

Lundi, mardi, mercredi, jeudi :

9h - 12h / 14h - 15h30

Vendredi et samedi : 9h - 12h

➔ Départ du courrier tous les jours à 15h et le samedi 11h.

La déchèterie est à votre service et au service de l'Environnement

Déchèterie de Baud Communauté

Lundi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Mardi : Fermée

Mercredi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Jeudi : 13h45 - 17h

Vendredi : 13h45 - 17h

Samedi : 9h-12h30 / 13h30 - 17h

Tél : 02.97.51.98.35

L'espace culturel

Mercredi : 10h - 12h / 16h - 19h30

Jeudi : 14h - 16h30

Samedi : 10h - 12h / 14h - 17h

Tél : 02.97.51.97.90

www.plumelieu.fr

espace.culturel@plumelieu.fr

Urgence Médicale

Pompiers : 18

Samu 56 : 15

Numéro européen : 112

Médecin de garde :
02.97.68.42.42

Service pharmaceutique : 3237

(pour connaître la pharmacie de garde)



Dates à retenir

Le jeudi 19 mars : Parking terrain des sports, spectacle de marionnettes « Le théâtre guignol de Lyon » sous chapiteau à 17h, 6€ la place, gratuit pour les moins de 2 ans.

Les vendredi 20 et samedi 21 mars :

SUPER LOTO à l'espace Droséra, organisation CSP FOOT.

Repas de printemps de St Hilaire le samedi 21 mars à 12h00 à la salle de l'amitié organisé par le Comité des Fêtes de Saint Hilaire. Au menu : Salade niçoise, Langue de bœuf, Pomme-de-terre, Fromage, dessert au choix, café. Tarif 12€. Réservation : tél. 06 22 11 28 14.

Le samedi 28 mars : **FESTIVAL DE FANFARES** gratuit et ouvert à tous, à partir de 19h à l'Espace Droséra avec Fabaco (la fanfare de Baud Communauté), la fanfare junior Fabakid et le groupe Batunga and the subprimes ; restauration sur place et produits locaux, organisation **Maison des Arts de Baud Communauté**

Le dimanche 29 mars : **BRADERIE AUTOUR DE L'ENFANCE**, organisée par l'Amicale du Bel Air

Mobilisons-nous pour détruire le frelon asiatique !



Ce nuisible est une espèce invasive.

Le frelon asiatique a été introduit en France au début des années 2000 (importation de poteries chinoises). Sa vitesse de progression est impressionnante (100 km/an). Le premier nid en Morbihan a été signalé en 2011. En 2014, la totalité du département est envahi.

A partir de mars, les reines recherchent un emplacement pour la construction de leur nid. En avril, elles pondront des œufs qui deviendront des larves à nourrir. C'est à ce moment qu'il faut piéger les reines pour les détruire.

Quels sont les risques pour l'homme ?

Le frelon asiatique n'est pas agressif quand il est solitaire. Par contre, à proximité d'un nid (< 5m), les attaques peuvent être collectives et virulentes. Le danger est réel dès lors que le nid est relativement bas.

Quel danger pour les abeilles ?

Le thorax des abeilles, riche en protéine, est l'une des principales sources d'alimentation des larves de frelon asiatique.

Sauvons les abeilles, maillon essentiel de notre biodiversité ! Les abeilles assurent la pollinisation pour la production des fruits et légumes.

Pièges à disposer à partir de mi-février dans votre entourage

Il faut privilégier les pièges sélectifs qui ne détruisent que le frelon asiatique. Vous pouvez fabriquer votre piège avec une bouteille plastique : découper le goulot et le renverser pour former un entonnoir sur le reste de la bouteille (voir schéma). Il faut protéger ce piège afin qu'il ne se remplisse pas d'eau de pluie. Il faut réaliser des trous de sortie de 5 à 5.5 mm dans le corps de la bouteille afin que les insectes non ciblés puissent s'échapper. Des galets ou une grille placée au fond du piège évitent la noyade de ces insectes non visés.

Les appâts placés dans le piège doit être attractif pour le frelon asiatique et pas pour les autres insectes : le mélange bière-limonade semble donner de bons résultats en y ajoutant de temps en temps un peu de limonade, ou le mélange bière-vin blanc avec un sirop (grenadine, fraise...). Lorsqu'un piège a capturé des frelons il ne faut pas le remplacer ou le laver car les phéromones laissées en attirent d'autres.

Ce piège doit être mis près des anciens nids non détruits, près des ruchers des apiculteurs, près des composteurs ménagers et des arbres en fleurs (camélias, pruniers...). Le piège doit être accessible (1.5 à 2 m du sol), au soleil le matin et à l'ombre l'après-midi (si possible). Le piège sera à retirer entre mai et septembre pour ne pas capturer les espèces autochtones.

Sur le plan réglementaire, le frelon est reconnu comme un danger sanitaire et est considéré par l'Etat uniquement pour son impact sur l'activité apicole. Ainsi, l'Etat ne prévoit pas à ce stade de participer au financement des mesures de lutte contre le frelon asiatique.

Une organisation est mise en place en 2015 dans le Morbihan avec tous les acteurs concernés : FDGDON 56, GDS apicole, syndicat apicole, Conseil général et association des Maires. Cet article est inspiré des documents distribués par la FDGDON 56.

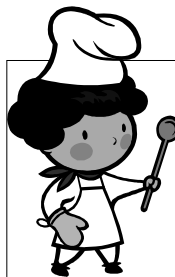
Destruction des nids

Le repérage des nids primaires sera à faire d'avril à mai, ils se situent de 0,5 à 4 m et sont à détruire rapidement en veillant bien à capturer la fondatrice. A partir de mi-mai, apparaissent les nids secondaires qui se situent de 6 à 30 m pour lesquels il faut programmer les destructions entre mai et mi-novembre.

Le Conseil général a validé le financement de la destruction des nids de frelons asiatiques uniquement (pas les frelons communs et les guêpes) : aide de 50 % d'un montant plafonné selon la hauteur du nid.

Référent apiculteur : José Fromentin 06.50.75.74.97

Référent élu : Carine Pessiot 06.41.12.36.59



Menu restaurant scolaire du 16 au 20 mars

Lundi : Mélange d'agrumes, blanquette de dinde et blé, liégeois

Mardi : Carottes râpées, rôti de porc aux pruneaux et purée de céleri, fruit

Mercredi :

Crème de foie, poisson et julienne de légumes, fromage, fruit

Jeudi :

Taboulé, omelette avec petits pois et carottes, compote

Vendredi :

Salade de pâtes /surimi/poivron, steak haché et haricots beurre, ananas à la chantilly



Les matchs du dimanche 15 mars

CS Plumélieu Equipe A se déplace à Locoal Mendon (A) à 15h30

CS Plumélieu Equipe B se déplace à Radenac (A) à 15h30

CS Plumélieu Equipe C reçoit la GSI Pontivy (C) à 13h30

Le cessez-le-feu du 19 mars 1962 mettait un terme à la guerre en Algérie

La FNACA et la Municipalité invitent les associations patriotiques de la Commune et l'ensemble de la population à la commémoration du **19 mars 1962**.

Rassemblement devant la poste à 10h45, messe du souvenir à 11h, dépôt de gerbes au monument aux morts et à la stèle du 19 mars 1962. Le verre de l'amitié sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie, à la salle Droséra.

Informations diverses

Vente de bouillie de millet le vendredi 13 mars à partir de 11h30 à l'ancien presbytère et dans le hall de la Poste (1,30 € la barquette) organisation le comité d'animation de l'EHPAD AU FIL DU TEMPS.

Cours d'art floral le lundi 23 mars de 14h30 à 16h au magasin PHYSALIS 2 place du Général de Gaulle, renseignements et inscriptions auprès d'Alexandra Jegouzo au 02.97.51.81.75

Braderie autour de l'enfance organisée par l'Amicale du Bel Air le dimanche 29 mars, renseignements et inscriptions auprès de Christelle LE JOSSEC : 06.73.50.64.01 ou par mail christelle.lejossec@orange.fr, ou Christelle THEBAULT : 06.73.53.77.48 ou par mail thebault.michael@orange.fr

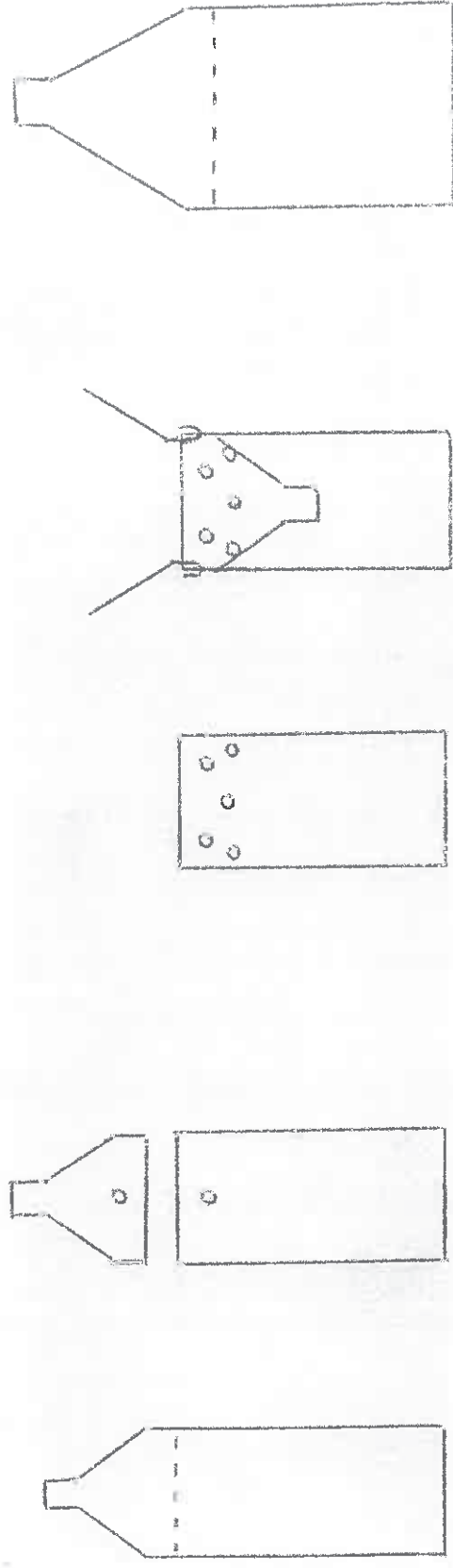
Des idées de sortie

Le dimanche 15 mars :

TROC et PUCES à la salle des sports à partir de 8h30, restauration et buvette sur place, entrée : 1,50€, gratuit pour les moins de 12 ans, organisation Basket Bro Baod, contact 02.97.28.47.66 ou bbbaod@gmail.com

BAL COUNTRY à l'espace Droséra à 14h30 (ouverture des portes à 14h15) boissons et gâteaux sur place, entrée : 5€, gratuit pour les moins de 12 ans, organisation Plum Country Dancers de Pluméloisirs plumcountrydancers@gmail.com

Fabrication d'un piège bouteille démontable pour frelons asiatiques



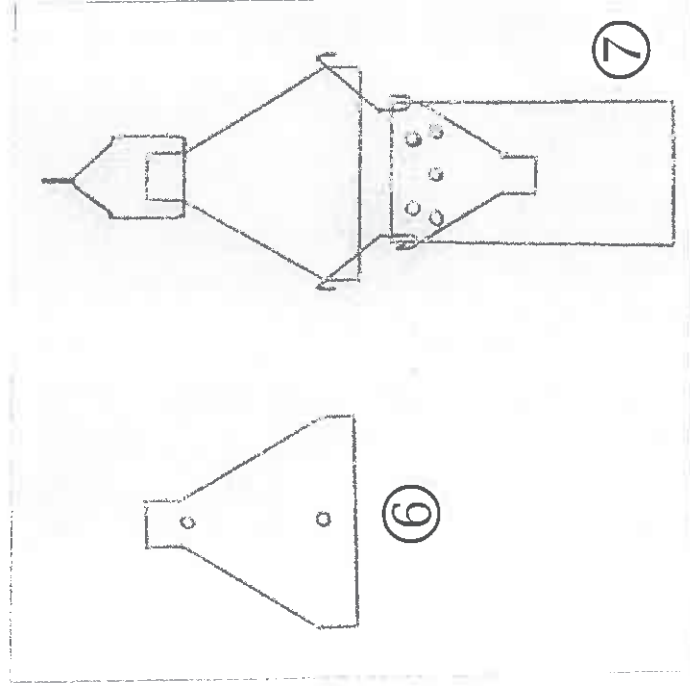
①

②

③

④

⑤



⑥

⑦

- ① Choisir une bouteille plastique, de préférence rigide
- ② Couper la bouteille dans sa partie haute, faire 2 trous à 180° dans chacune des parties
- ③ Dans la partie haute, faire des trous < 5 mm
- ④ Insérer le goulot, le fixer avec 2 crochets (fil de fer)
- ⑤ ⑥ Prendre une bouteille de plus grande dimension, couper la partie haute, faire 2 trous en face de ceux du piège
- ⑦ Ajuster le chapeau sur le piège, mettre le fil d'accrochage